

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
VENDREDI 2 AVRIL 2007

L'an deux mil sept et le lundi 2 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à LOMBERS, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal MARIES, Jean CHABBAL, Jean ZANINI, Jean-Paul CAYZAC, Hervé BOULADE, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Christiane ENJALBERT, Michel LALBAT, Simone BRISORGUEIL, Michel GAU, Jean Claude MADAULE, Hubert BERNARD, Michel GAGNON, Bernard PANIS, Michel AMIEL, Michel AUSSENAC, Maurice BORDARIER, Michel DURAND, Suzanne ALMOYNER, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean-Claude GASC, Jean Luc CANTALOUBE, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Philippe ROUMEGOUX, Pierre PAYRASTRE, Bernard TROUILHET.

Excusés : Monsieur Jean-Daniel LUGAGNE.

Participaient également à la séance :

Monsieur Georges CABANEL, Trésorier

Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur général des services

Mademoiselle Fabienne CAZAGOU, Coordinatrice Enfance Jeunesse.

*Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné **secrétaire de séance**.*

Le procès verbal de la séance du 6 septembre 2006 à Orban est adopté à l'unanimité.

Les procès verbaux de la séance du 13 décembre 2006 à Réalmont et du 29 janvier 2007 à Saint Lieux Lafenasse sont remis aux délégués.

Vie des Commissions

Chaque Vice Président procède à un tour d'horizon des dossiers dont il a la charge.

Madame Jocelyne SALVAN informe l'assemblée que le site internet de la C.C.R. sera mis en ligne le 25 avril 2007 sous la forme d'un portail commun entre l'Office de Tourisme Intercommunal et la C.C.R.

Monsieur CANTALOUBE présente les projets structurants pour lesquels des demandes de financement sont inscrites à l'ordre du jour. Il indique que le projet de Centre de Ressources Intercommunal doit s'inscrire dans une perspective opérationnelle. Sur ce dossier une décision devra intervenir avant la fin du mandat en fonction des financements mobilisés, en sachant que la communauté de communes n'a pas vocation à prendre en charge les frais liés à l'accueil des autres services. Il précise que le projet de médiathèque intercommunale sera soumis à l'arbitrage des élus en charge des affaires intercommunales en 2008. Monsieur BERNARD précise que le relogement du CLAE sera fonction des financements mobilisés par la ville de REALMONT.

Compétence "sentiers de randonnée" : définition de l'intérêt communautaire.

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article 64 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifiée aux articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du CGCT, il convient de définir l'intérêt communautaire préalablement au transfert effectif de la compétence "sentiers de randonnée".

Dans le prolongement des travaux du groupe de travail sentiers de randonnées associant élus de la CCR et représentants de l'Office de Tourisme du Réalmontais, afin d'établir une ligne de partage entre les compétences respectives de la Communauté de Communes et celles des communes, il propose, à compter du 1er mai 2007 d'arrêter comme suit les critères concourant à la définition des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire :

Classement et évaluation préalable du sentier dans l'une des 3 catégories suivantes en vue de sa mise à niveau dans la catégorie supérieure :

- *Catégorie C : sentier à créer ou existant mais non inscrit au PDIPR*
 - *Catégorie B : sentier existant et inscrit au PDIPR*
 - *Catégorie A : sentier existant, inscrit au PDIPR et renforçant l'identité et l'attractivité du territoire.*
2. *Sentier présentant un intérêt touristique du point de vue des éléments patrimoniaux et environnementaux*
 3. *Sentier présentant un intérêt économique du point de vue des acteurs dans les domaines de l'artisanat, de l'hébergement, de l'agriculture et de la gastronomie*
 4. *Sentier reliant au moins deux communes ou favorisant la liaison avec d'autres sentiers (voie verte, GR, sentiers d'intérêt départemental . . .)*
 5. *Sentier présentant des aménagements spécifiques en terme d'accessibilité (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, enfants en bas âge) ou de catégorie (piéton, vtt, chevaux).*
 6. *Fréquentation dépassant manifestement l'intérêt communal*
 7. *Gestion des sentiers favorisant un développement touristique durable à travers notamment le respect et l'implication des riverains, la mise en transversalité avec les autres compétences de l'intercommunalité et un dispositif d'entretien et d'amélioration développé de concert avec les acteurs du territoire.*

Au vu de ces critères il est proposé de retenir au schéma de randonnées d'intérêt communautaire 4 sentiers qui relèveront désormais de la nouvelle compétence de la CCR :

Sentiers inscrits au Schéma de Randonnée d'Intérêt Communautaire

| N° | Appellation | Communes traversées | Longueur |
|-----------|------------------------------------|----------------------------|-----------------|
| 1 | Chemin des crêtes | Orban / Poulan Pouzols | 9,5 km |
| 2 | Chemin "entre vallons et collines" | Terre Clapier | 9 km |
| 3 | Chemin de la Vallée | Le Travet | 7 km |
| 4 | Chemin des Mineurs | St Lieux Lafenasse | 11 km |

Il est précisé que la mise en œuvre de ce schéma sera intégralement financée par la Communauté de Communes du Réalmontais, l'entretien (faucardage restant à la charge des communes).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de :

- retenir ces propositions sous réserve des délibérations concordantes des communes membres, prises dans les conditions de majorités requises par l'article L 5214-16 IV du C.G.C.T., et d'annexer ces critères d'intervention aux statuts de la Communauté de Communes (annexe 2)
- mandater Monsieur le Président pour prendre à l'issue de l'arrêté préfectoral constatant les modifications statutaires, toutes les dispositions pour la mise en œuvre des compétences ainsi définies, en particulier la signature des actes et conventions nécessaires en application des dispositions de l'article L.5211-5 du C.G.C.T.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Réalmontais

Dans le prolongement des travaux du groupe de travail sentiers de randonnées associant élus de la CCR et représentants de l'Office de Tourisme du Réalmontais, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de modifier l'article 1-2-C des statuts : « *Actions de développement touristique d'intérêt communautaire* » afin d'intégrer la nouvelle compétence :

« **Création, aménagement, entretien et gestion des sentiers inscrits au Schéma de Randonnée d'Intérêt Communautaire** »

Il rappelle qu'au vu de la définition de l'intérêt communautaire, 4 sentiers figureront **au Schéma de Randonnée d'Intérêt Communautaire et seront à ce titre annexés aux statuts modifiés de la CCR**

| N° | Appellation | Communes traversées | Longueur |
|----|------------------------------------|------------------------|----------|
| 1 | Chemin des crêtes | Orban / Poulan Pouzols | 9,5 km |
| 2 | Chemin "entre vallons et collines" | Terre Clapier | 9 km |
| 3 | Chemin de la Vallée | Le Travet | 7 km |
| 4 | Chemin des Mineurs | St Lieux Lafenasse | 11 km |

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de :

- retenir ces propositions et d'adopter à compter du 1er mai 2007 les statuts ainsi modifiés ainsi que leurs annexes qui sont joints à la présente délibération, sous réserve des délibérations concordantes des communes membres, prises dans les conditions de majorités requises par le C.G.C.T.
- mandater Monsieur le Président pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'issue de l'arrêté préfectoral constatant les modifications statutaires, afin de mettre en œuvre les modalités du transfert de compétence en application des dispositions de l'article L.5211-5 du C.G.C.T.

Centre de Ressources Intercommunal : demande de subvention auprès du Département au titre du contrat "Atouts Tarn".

Après avoir exposé au Conseil de Communauté l'historique du projet de Centre de Ressources Intercommunal, Monsieur le Président indique que l'opération prévue initialement dans le cadre d'une première tranche a évolué en raison de la dynamique créée autour de ce projet. Au regard des nouveaux besoins exprimés il propose d'engager une nouvelle opération qui vise à regrouper avec les services de la CCR, dans une logique de guichet unique, un ensemble de services à la population à vocation économique et sociale et un espace ressources entreprises permettant la tenue de séminaires et conférences. Il précise que les caractéristiques de ce projet destiné à améliorer les services à la population et à conforter l'attractivité du territoire justifient que cet équipement puisse candidater pour une labellisation "Relais de services publics" définie par l'Etat.

Au regard des moyens financiers limités de la CCR Monsieur le Président rappelle que le bureau de la Communauté de Communes a fixé comme objectif préalable à la réalisation de ce projet, la neutralisation des coûts de fonctionnement liés à l'accueil des autres services publics et la mutualisation des frais communs.

Afin de permettre la réalisation de cet équipement structurant il est proposé de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du "Contrat Atouts Tarn".

Le plan de financement prévisionnel suivant est espéré pour cette nouvelle opération :

| Centre de ressources intercommunal | estimatif ht | 1 501 442 € |
|------------------------------------|--------------|-------------|
| Etat (FNADT-DDR) | 35% | 520 818 € |
| Région (contrat de Pays) | 14% | 213 140 € |
| Département (contrat atouts Tarn) | 30% | 445 240 € |
| emprunt CCR | 21% | 322 244 € |
| | 100% | 1 501 442 € |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité de :

- retenir ces propositions et d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants au plan de financement prévisionnel
- mandater Monsieur le Président afin de :
 - Solliciter auprès du Conseil Général l'aide financière proposée dans ce plan de financement
 - Finaliser avec les partenaires concernés les conditions d'accueil et de fonctionnement des services accueillis, en veillant à optimiser l'ensemble des frais liés à leur implantation
 - Solliciter l'appui de l'Etat afin de mobiliser les partenariats nécessaires à l'optimisation de ce projet et de préciser les contours d'une candidature du Centre de Ressources à un label "Relais de service Public".

Centre de Ressources Intercommunal : demande de subvention auprès de la Région Midi Pyrénées au titre du contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Après avoir exposé au Conseil de Communauté l'historique du projet de Centre de Ressources Intercommunal, Monsieur le Président indique que l'opération prévue initialement dans le cadre d'une première tranche a évolué en raison de la dynamique créée autour de ce projet. Au regard des nouveaux besoins exprimés il propose d'engager une nouvelle opération qui vise à regrouper avec les services de la CCR, dans une logique de guichet unique, un ensemble de services à la population à vocation économique et sociale et un espace ressources entreprises permettant la tenue de séminaires et conférences. Il précise que les caractéristiques de ce projet destiné à améliorer les services à la population et à conforter l'attractivité du territoire justifient que cet équipement puisse candidater pour une labellisation "Relais de services publics" définie par l'Etat.

Au regard des moyens financiers limités de la CCR Monsieur le Président rappelle que le bureau de la Communauté de Communes a fixé comme objectif préalable à la réalisation de ce projet, la neutralisation des coûts de fonctionnement liés à l'accueil des autres services publics et la mutualisation des frais communs.

Afin de permettre la réalisation de cet équipement structurant il est proposé de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Le plan de financement prévisionnel suivant est espéré pour cette nouvelle opération :

| | | |
|---|---------------------|--------------------|
| Centre de ressources intercommunal | estimatif ht | 1 501 442 € |
| Etat (FNADT-DDR) | 35% | 520 818 € |
| Région (contrat de Pays) | 14% | 213 140 € |
| Département (contrat atouts Tarn) | 30% | 445 240 € |
| emprunt CCR | <u>21%</u> | <u>322 244 €</u> |
| | 100% | 1 501 442 € |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité de :

- retenir ces propositions et d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants au plan de financement prévisionnel
- mandater Monsieur le Président afin de :
 - Solliciter auprès du Conseil Régional l'aide financière proposée dans ce plan de financement ;
 - Finaliser avec les partenaires concernés les conditions d'accueil et de fonctionnement des services accueillis, en veillant à optimiser l'ensemble des frais liés à leur implantation ;
 - Solliciter l'appui de l'Etat afin de mobiliser les partenariats nécessaires à l'optimisation de ce projet et de préciser les contours d'une candidature du Centre de Ressources à un label "Relais de service Public".

Centre de Ressources Intercommunal : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rurale.

Après avoir exposé au Conseil de Communauté l'historique du projet de Centre de Ressources Intercommunal, Monsieur le Président indique que l'opération prévue initialement dans le cadre d'une première tranche a évolué en raison de la dynamique créée autour de ce projet. Au regard des nouveaux besoins exprimés il propose d'engager une nouvelle opération qui vise à regrouper avec les services de la CCR, dans une logique de guichet unique, un ensemble de services à la population à vocation économique et sociale et un espace ressources entreprises permettant la tenue de séminaires et conférences. Il précise que les caractéristiques de ce projet destiné à améliorer les services à la population et à conforter l'attractivité du territoire justifient que cet équipement puisse candidater pour une labellisation "Relais de services publics" définie par l'Etat.

Au regard des moyens financiers limités de la CCR Monsieur le Président rappelle que le bureau de la Communauté de Communes a fixé comme objectif préalable à la réalisation de ce projet, la neutralisation des coûts de fonctionnement liés à l'accueil des autres services publics et la mutualisation des frais communs.

Afin de permettre la réalisation de cet équipement structurant il est proposé de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DDR 2007 permettant de conforter.

L'aide sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DDR s'élève à 433 318 € soit 33% d'une dépense subventionnable arrêtée pour l'Etat à hauteur de 1 302 046 €

Au regard de l'importance des aides à mobiliser il est proposé de solliciter l'Etat au titre de la DDR sur 2 années et de présenter, au titre de l'appel à projet DDR 2007, une demande à hauteur de 17% de la dépense subventionnable retenue, soit une subvention attendue de 216 659 €

En prenant en compte les financements acquis dans le cadre de l'opération initiale le plan de financement prévisionnel consolidé suivant est espéré pour cette nouvelle opération :

| | | |
|---|---------------------|--------------------|
| Centre de ressources intercommunal | estimatif ht | 1 501 442 € |
| Etat (FNADT-DDR) | 35% | 520 818 € |
| Région (contrat de Pays) | 14% | 213 140 € |
| Département (contrat atouts Tarn) | 30% | 445 240 € |
| emprunt CCR | <u>21%</u> | <u>322 244 €</u> |
| | 100% | 1 501 442 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité de :

- retenir ces propositions et d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants au plan de financement prévisionnel
- mandater Monsieur le Président afin de :
 - Solliciter auprès de L'Etat une aide financière globale de 433 318 € au titre de la DDR à répartir sur les années 2007 et 2008 selon les modalités proposées ;
 - Finaliser avec les partenaires concernés les conditions d'accueil et de fonctionnement des services accueillis, en veillant à optimiser l'ensemble des frais liés à leur implantation ;
 - Solliciter l'appui de l'Etat afin de mobiliser les partenariats nécessaires à l'optimisation de ce projet et de préciser les contours d'une candidature du Centre de Ressources à un label "Relais de service Public".

Demande de subvention FAVIL 2007.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'il convient de solliciter auprès du Conseil Général la subvention FAVIL, dont la dotation s'élève en 2007 à **100 874 €**.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de solliciter la subvention correspondante.

Projet de Garages Communautaires: lancement de la consultation pour le choix du Maître d'œuvre .

Après avoir rappelé les grandes lignes du projet de construction de garages communautaires, afin de permettre la poursuite de la programmation de ce projet, il est proposé de lancer une consultation pour le choix du Maître d'œuvre dans les conditions suivantes:

| Nature du projet | Type de Marché | Modalité de dévolution |
|------------------------|----------------------------|------------------------|
| Garages communautaires | Marché A Procédure Adaptée | Mission de base |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Projet de Centre de Ressources intercommunal : lancement de la consultation pour le choix du Maître d'œuvre.

Après avoir rappelé les différentes étapes relatives au projet de Centre de Ressources Intercommunal, afin de permettre la poursuite de la programmation de ce projet, il est proposé de lancer une consultation pour le choix du Maître d'œuvre dans les conditions suivantes :

| Nature du projet | Type de Marché | Modalité de dévolution |
|------------------------------------|--------------------------|--|
| Centre de Ressources Intercommunal | Appel d'offres restreint | <u>Tranche ferme</u> : Missions "Avant Projet Sommaire + Avant Projet Définitif" <u>Tranche conditionnelle</u> : Missions "Projet à Assistance aux Opérations de Réception" |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Projet de Médiathèque Intercommunale : lancement de la consultation pour le choix du Maître d'œuvre.

Après avoir rappelé les différentes étapes relatives au projet de Médiathèque Intercommunale, afin de permettre la poursuite de la programmation de ce projet, il est proposé de lancer une consultation pour le choix du Maître d'œuvre dans les conditions suivantes :

| Nature du projet | Type de Marché | Modalité de dévolution |
|----------------------------|--------------------------|---|
| Médiathèque Intercommunale | Appel d'offres restreint | <u>Tranche ferme</u> : Mission "Avant Projet Sommaire" <u>Tranche conditionnelle 1</u> : Mission "Avant Projet Définitif " <u>Tranche conditionnelle 2</u> : Missions "Projet à Assistance aux Opérations de Réception" |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Subventions d'équilibre 2007-1.

Après avoir examiné les conditions financières de mise en œuvre de leur activité pour 2006 et évalué leurs besoins prévisionnels pour cet exercice, il est proposé d'attribuer comme suit les subventions nécessaires à l'équilibre 2007 des associations relayant de l'action de la CCR dans le cadre des compétences petite enfance et tourisme.

| Bénéficiaires | Objet | Montant 2006 | Montant 2007 | Imputation |
|----------------------------------|--|--------------|--------------|------------|
| Association La Passerelle | Participation fonctionnement crèche 2007 | 34 000 € | 28 433 € | 6574 |
| Association La Passerelle | Participation fonctionnement RAM 2007 | 4 438 € | 5 313 € | 6574 |
| Association La Farandole | Participation fonctionnement crèche 2007 | 31 966 € | 57 155 € | 6574 |
| CCAS de Réalmont | Participation fonctionnement portage de repas 2007 | 35 000 € | 55 000 € | 65737 |
| Office de Tourisme Intercommunal | Participation fonctionnement 2007 | 20 000 € | 27 500 € | 6574 |

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide (votants 32; pour 31; 1 abstention : Michel GAGNON) de retenir ces propositions.

Subventions 2007-1 aux actions associatives d'intérêt communautaire.

Il est proposé de financer comme suit les actions associatives d'intérêt communautaire prévues en 2007 :

| Bénéficiaires | Actions financées | Montant | Imputation |
|-------------------------------------|--|---------|------------|
| La Pimontoise | Organisation d'une randonnée VTT et pédestre | 750 € | 6574 |
| Fédération des CUMA du Tarn | Organisation d'une collecte de plastiques agricoles usagés | 725 € | 6574 |
| Réal'Croche | Organisation d'un festival de country | 1000 € | 6574 |
| Association Culturelle Réalmontaise | Organisation d'une manifestation théâtrale « la Fête à Molière » | 1000 € | 6574 |
| Les Floriales | Organisation d'une manifestation autour des plantes vivaces et des loisirs verts | 1000 € | 6574 |
| L'épée de saint Michel | Organisation d'une manifestation "du minerais au métal de l'outil à l'épée" | 800 € | 6574 |

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide (votants : 31 (JL CANTALOUBE quitte la salle); pour : 31) de retenir ces propositions.

Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil de Communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président expose à ce propos que compte tenu de la parution des 7 décrets du 22 décembre 2006 procédant à la refonte de l'ensemble de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale au 1^{er} janvier 2007, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de catégorie C employés par la Communauté de Communes du Réalmontais afin de l'adapter aux nouvelles dispositions réglementaires. Il ajoute qu'il procèdera par arrêté au reclassement et à l'intégration des agents concernés.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil de Communauté,

Considérant la nécessité de procéder à l'adaptation des postes de catégorie C ouverts dans les effectifs de la collectivité en raison de la réforme des cadres d'emplois de la catégorie C opérée par les décrets n°2006-1687, 1688, 1690, 1691, 1692, 1693 et 1694 du 22 décembre 2006,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu les décrets susvisés,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de :

- décider de modifier le tableau des effectifs de catégorie C de la collectivité comme suit à compter du 1^{er} janvier 2007 :

| GRADES DES AGENTS TITULAIRES | Effectif temps complet | Effectif temps non complet | Nouveaux Grades A compter du 01-01-07 | Effectif temps complet | Effectif temps non complet |
|---------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|--|------------------------------|----------------------------------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | | |
| Adjoint administratif | 1 | | Adjoint administratif 1 ^{ère} Classe | 1 | |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | |
| Agent des services techniques | 2 | 1 | Adjoint technique de 2 ^{ème} Classe | 3 | 2 |
| Agent de salubrité | | 1 | | | |
| Agent technique | 1 | | | | |
| Agent technique qualifié | 1 | | Adjoint technique de 1 ^{ère} Classe | 1 | |
| FILIERE ANIMATION | | | | | |
| Agent d'animation qualifié | 1 | | Adjoint d'animation 2 ^{ème} Classe | 1 | |

| GRADES DES AGENTS NON TITULAIRE S | Effectif temps complet | Effectif temps non complet | Nouveaux Grades A compter du 01-01-07 | Effectif temps complet | Effectif temps non complet |
|--|------------------------------|----------------------------------|---|------------------------------|----------------------------------|
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | |
| Agent de salubrité | | 2 | Adjoint technique de 2 ^{ème} Classe | | 2 |

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

Comptes administratifs et de gestion 2006 - Affectation du résultat.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le compte administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants qu'il convient, comme le prévoit l'instruction M 14, d'affecter :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de voter le compte administratif 2006 et d'adopter le compte de gestion préparé par M. le Trésorier Communautaire,
- d'arrêter comme suit les résultats de l'exercice 2006 et de procéder à leur affectation :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--|-----------------------------|
| Résultat de l'exercice 2006 : | 405 838.33 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2005 : | <u>-124 376.71 €</u> |
| Résultat de clôture de 2006 : | 281 461.62 € |

Ce résultat, soit + **281 461.62 €**, sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne 001 « résultat d'investissement reporté ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--|------------------------------|
| Résultat de l'exercice 2006 : | + 162 024.18 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2005 | + 379 238.33 € |
| Part affectée à l'investissement 2006 | <u>- 328 168.33 €</u> |
| Résultat de clôture de 2006 : | + 213 094.18 € |

Ce résultat, soit + **213 094.18 €**, est affecté pour + **195 594,18 €** en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le solde, soit + **17 500 €** sera repris au budget de l'exercice en cours en section de fonctionnement au compte « résultat de fonctionnement reporté ».

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de retenir ces propositions.

Vote du taux de Taxe Professionnelle Unique 2007.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du taux maximum d'augmentation autorisé pour cette taxe, il est proposé de reconduire pour 2007 le taux de taxe professionnelle unique à 11.75 %, soit un produit attendu de 634 500 €

Il précise qu'au budget primitif 2007 cette prévision de produit attendu sera diminuée du montant du ticket modérateur 2006, prélevé sur les 12° de fiscalité, dont le montant est estimé à 15 000 € et il propose de provisionner sur le budget primitif 2007 une somme identique de 15 000 € correspondant à une estimation du « ticket modérateur » 2007.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de retenir ces propositions et de notifier cette décision aux services fiscaux.

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2007.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget des ordures ménagères, il est proposé de voter pour 2007 un taux moyen pondéré de 14.18 %, soit un produit attendu de 605 122 €. Il rappelle qu'en vertu de la loi de finances cette décision s'inscrit dans une démarche d'unification progressive des taux prévue jusqu'en 2014 qui fait apparaître les taux suivants pour 2007 :

| Communes | bases 2007 | taux 2007 | produit 2007 |
|----------------------|-----------------------|-----------|------------------|
| Fauch | 186 310 € | 14,93 | 27 819 € |
| Laboutarié | 196 687 € | 15,88 | 31 233 € |
| Lamillarié | 207 028 € | 13,56 | 28 069 € |
| Lombers | 474 997 € | 13,92 | 66 122 € |
| Orban | 91 610 € | 16,91 | 15 495 € |
| Poulan Pouzols | 188 495 € | 12,63 | 23 805 € |
| Réalmont | 2 245 295 € | 13,66 | 306 765 € |
| Ronel | 82 901 € | 15,38 | 12 750 € |
| Roumégoux | 86 986 € | 15,30 | 13 306 € |
| St antonin de lacalm | 111 132 € | 14,92 | 16 584 € |
| St lieux Lafenasse | 185 184 € | 15,26 | 28 267 € |
| Sieurac | 56 668 € | 18,72 | 10 607 € |
| Terre Clapier | 89 713 € | 16,48 | 14 787 € |
| Le Travet | 65 040 € | 14,63 | 9 515 € |
| Total | 4 268 046,00 € | | 605 122 € |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de retenir ces propositions et de notifier cette décision aux services fiscaux.

Vote des taux 2007 de la fiscalité directe sur les ménages.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget, il est proposé de voter un taux moyen pondéré de fiscalité sur les ménages de 0,79 % pour 2007, soit une augmentation de 4.21 % qui se décompose comme suit :

| Fiscalité ménages | taux 2007 | bases prévisionnelles 2005 | produit fiscal de référence |
|-----------------------|-----------|----------------------------|-----------------------------|
| Taxe d' Habitation | 0,471 | 5 878 000,00 € | 27 685 € |
| Taxe Foncier bâti | 1,00 | 4 111 000,00 € | 41 110 € |
| Taxe Foncier non bâti | 3,83 | 345 900,00 € | 13 248 € |
| | | 10 334 900,00 € | 82 043 € |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, (votant 32: pour 30; 2 abstentions : Messieurs GASC et VALERO), de retenir ces propositions et de notifier cette décision aux services fiscaux.

Budget Primitif Principal 2007.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de budget primitif principal pour 2007. Ce dernier s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section Fonctionnement : 2 112 000 €
- Section Investissement : 3 996 461 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, (votants: 32 ; pour 31; 1 abstention : Monsieur GAGNON), de retenir ces propositions et d'adopter le budget primitif 2007 principal ainsi présenté.

Budget Primitif annexe SPANC 2007.

Monsieur le Président présente le projet de budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour 2007, lequel s'établit tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de 9 000 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition et d'adopter le budget primitif 2007 annexe SPANC ainsi présenté.

Participation des accès riverains de la VIC.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que lors des travaux de curage des fossés de la voirie d'intérêt communautaire, les accès riverains dont les buses sont totalement bouchées, détériorées ou non adaptées sont refaits à neuf.

La commission urbanisme, travaux, voirie et réseaux a défini le principe de la prise en charge par les riverains de la fourniture des buses, les autres matériaux et la confection de l'ouvrage restant à la charge de la Communauté de Communes du Réalmontais.

Il est proposé de fixer forfaitairement pour 2007, cette participation à hauteur de 150 € pour un accès standard de 6,00 m.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

Prise en charge de dépenses d'investissement.

Monsieur le président propose au Conseil de Communauté de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement, compte tenu de leurs caractéristiques :

| Fournisseur | Objet | Montant | Imputation |
|-------------|-------------------------------------|----------|------------|
| Bel et Fils | Grosses Réparations container métal | 454.48 € | 2188/63 |

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

Demande d'appui ADEFPAT.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que par délibération en date du 19 décembre 2005 la CCR a signé une convention permettant, via le Pays de l'Albigeois et des Bastides, l'intervention de l'ADEFPAT dans le cadre d'actions formations permettant de structurer et de favoriser les initiatives économiques locales.

Il précise que le groupe de producteurs engagé dans le projet d'abattoir et atelier de découpe multi espèces a pu bénéficier d'un tel appui en 2006. Au regard des enjeux et du calendrier de mise en œuvre de ce projet créateur de valeur ajoutée, il est proposé de prolonger l'appui à ces acteurs économiques en sollicitant, via le Contrat de Pays Albigeois et Bastides une nouvelle action formation destinée à aider les porteurs à concrétiser leur projet.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité, de retenir cette proposition et de solliciter l'aide de l'ADEFPAT.

Avis enquête publique Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : Argile.

Par courrier du 5 février 2007, le Préfet du Tarn nous a transmis, pour avis et délibération dans un délai de deux mois, le dossier d'enquête publique relatif au Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles dans le département du Tarn.

Ce document établit des règles de construction sur l'ensemble du département. La quasi-totalité du territoire de la Communauté de Communes du Réalmontais est classé en zone faiblement à moyennement exposée.

Le règlement prescrit des mesures applicables, d'une part, aux projets de construction et, d'autre part, aux constructions existantes.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable sur ce document au regard des motivations suivantes :

- Mieux différencier les contraintes s'imposant sur les constructions neuves et existantes
- Préciser la cartographie (échelle infra communale) et le règlement correspondant afin de mieux définir l'aléa faible ou moyen
- Les nouvelles orientations retenues devront enfin permettre la mise en compatibilité de ces moyens de prévention au regard des aspects paysagers (modulation des règles en fonction des essences de plantations etc.).

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.